

Mon enfant commence l'école



Brochure d'information pour les parents d'un-e futur-e élève de 1^H, visant à...

... prendre connaissance de la philosophie et des enjeux socio-pédagogiques

... expliciter le fonctionnement de l'école et les attentes institutionnelles

... anticiper et préparer cette nouvelle étape, tant du côté des parents que de leurs enfants

... poser les premiers jalons d'un partenariat constructif parents-enseignant-e-s

Site de l'établissement : www.ecolesdpg.ch

Site de l'enseignement obligatoire du canton de Fribourg : www.fr.ch/osso

Chers Parents,

Je vous souhaite la bienvenue dans notre cercle scolaire en tant que parents d'élève et je me réjouis de faire la connaissance de votre enfant.

Cette première rentrée est si particulière que nous avons pour habitude d'organiser une séance en mars pour vous transmettre des informations et faire connaissance. Cette année, les conditions sanitaires ne nous le permettent pas, c'est pourquoi je me permets de le faire par courrier et à travers ce document.

Cette brochure, ainsi que le courrier joint, vous présentent les premières informations générales concernant l'entrée de votre enfant en 1H, les horaires et quelques détails organisationnels.

A moins que vous ne reportiez l'entrée en 1H de votre enfant, vous recevrez avant la fin de cette année scolaire un courrier qui vous indiquera sa classe pour la rentrée ainsi que le nom de son-ses enseignante-s. Si les circonstances le permettent, votre enfant sera invité-e à visiter sa future classe. Pour cela, vous recevrez directement une invitation de sa future enseignante.

Vous recevrez également le bulletin d'information du cercle scolaire contenant toutes les indications nécessaires. Si vous souhaitez consulter le bulletin de cette année scolaire 2020-2021, il est en ligne sur le site de notre école.

Les informations utiles concernant cette nouvelle étape dans la vie de votre enfant vous parviendront peu à peu. S'il devait toutefois rester des interrogations ou si vous avez besoin de compléments d'information, n'hésitez pas à prendre contact par mail ou par téléphone.

Dès la rentrée, nous aurons diverses occasions de nous rencontrer lors d'éventuelles réunions, soirées d'informations ou d'événements festifs, et je m'en réjouis. D'ici là, prenez bien soin de vous et de votre famille.

Sarah Catano

Direction d'école



Bienvenue à l'école !

Un voyage qui commence...

L'entrée de votre enfant à l'école infantine s'apparente à un grand voyage.

Pour faciliter ce passage, votre rôle de parents est essentiel.

Voici quelques pistes à explorer :

- Parler à votre enfant de la vie à l'école
- Lui parler des copains qui fréquenteront la même école que lui et qu'il connaît
- Relater vos bons souvenirs d'école

Votre enfant a besoin de votre accompagnement, de votre soutien et de vos encouragements lors de la rentrée, mais aussi tout au long de l'année.

Le suivi des parents au quotidien est important pour sa réussite : accompagner son enfant et l'encourager peut faire une réelle différence.

Votre vision et votre discours positifs de l'école aideront votre enfant dans son parcours d'écolier.

L'école, tout comme la société, a changé et évolué. Votre enfant vivra une expérience parfois proche mais souvent différente de la vôtre.

Un partenariat famille-école est gage d'une scolarité harmonieuse !



Concordat Harnos

- L'école enfantine est obligatoire dès l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet.
- 11 années de scolarité obligatoire dont 2 ans d'école enfantine.
- Le plan d'études romand (PER) guide l'enseignement et les apprentissages.

Bénéfices d'une scolarisation à 4 ans

- Socialiser les enfants en contexte scolaire
- Renforcer l'égalité des chances
- Développer l'autonomie
- Construire des apprentissages

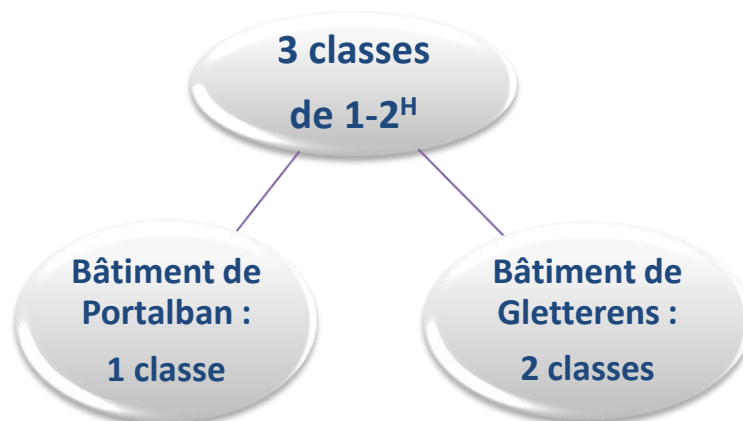
Droits et devoirs des partenaires de l'école

- Les enfants ont l'obligation de fréquenter l'école.
- Les parents sont responsables du respect de l'horaire (ponctualité).
- Les parents sont responsables des enfants sur le chemin de l'école.
- La surveillance est assurée par les enseignants 10 minutes avant et après l'école et durant la récréation.
- Les absences sont à annoncer avant le début des classes (certificat médical dès 5 jours).
- Les élèves ont 14 semaines de vacances scolaires. Le calendrier scolaire est consultable sur le site de la DICS.
- Les congés spéciaux (décès, maladie, regroupement familial pour événement officiel à l'étranger (mariage, baptême...) peuvent être demandés via le formulaire à télécharger sur le site internet de notre école.

Etablissement scolaire de Delley-Portalban-Gletterens

3 localités, 2 sites

1 Association intercommunale (AISDPG), 1 Conseil des Parents, 1 Direction d'école



- Les élèves 1-2H de Delley et Gletterens vont généralement à l'école à Gletterens.
- Les élèves de 1-2H de Portalban vont généralement à l'école à Portalban.

Horaires et jours de classe Portalban :

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| 7h40 – 11h15 | 1-2 ^H | 2 ^H | 1 ^H | 2 ^H | 1-2 ^H |
| 13h15 - 14h55 | 2 ^H | 2 ^H | - | 1 ^H | 2 ^H |

Horaires et jours de classe Gletterens :

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| 7h50 – 11h25 | 1-2 ^H | 2 ^H | 1 ^H | 2 ^H | 1-2 ^H |
| 13h15 – 14h55 | 2 ^H | 2 ^H | - | 1 ^H | 2 ^H |

Les horaires du bus vous seront communiqués dans la lettre de rentrée.

Informations générales

| | |
|-----------------------------|---|
| Direction d'école | Sarah Catano Centre scolaire du Devin, Ch. Du Martalet 1-3, 1544 Gletterens 079 646 24 54 dir.ep.gletterens@edufr.ch |
| Secrétariat scolaire | Anne-Claude Javet secretariat@aisdpg.ch |

| Si vous avez... | Responsabilités | Contact et remarques |
|---|--|--|
| <i>Une question au sujet de l'accueil extrascolaire</i> | Communes | L'accueil extrascolaire se trouve dans le nouveau bâtiment scolaire de Gletterens. Loraine Thibault aes@aisdpg.ch |
| <i>Une question au sujet des transports</i> | Communes | Anne-Claude Javet secretariat@aisdpg.ch |
| <i>Une préoccupation de portée générale à propos de l'école</i> | Conseil des parents Direction d'école | Le conseil de parents est composé de membres habitant Delley, Portalban et Gletterens. Président : Romuald Müller conseildesparents@gmail.com |
| <i>Une question au sujet de l'organisation de la classe</i> | Enseignant-e-s | Cf. coordonnées dans la lettre de rentrée. |
| <i>Une question d'ordre général sur le cercle scolaire</i> <i>Une question d'ordre pédagogique</i> | Direction d'école Enseignant-e-s | Cf. ci-dessus |
| <i>Une question au sujet de la médecine ou du dentiste scolaire</i> | Secrétariat scolaire | Anne-Claude Javet secretariat@aisdpg.ch |
| <i>Une question concernant le Pedibus</i> | Association Pedibus | Association Pedibus fribourg@pedibus.ch |



Bien comprendre la philosophie de la 1H

1. Les élèves de 1H et 2H sont mélangés durant certaines périodes de la semaine, selon les directives de la loi scolaire du canton de Fribourg.
2. En 1-2H, les élèves ne font pas que de jouer. Des objectifs sont fixés par le plan d'études romand et déterminent les activités menées. En revanche, les enseignants s'adaptent à leur jeune public et à leur temps de concentration. Les deux ans d'école enfantine permettent de décliner les objectifs sur de longues périodes et de donner du temps aux élèves pour avancer dans les apprentissages. Ces deux années font partie intégrante de l'école obligatoire.
3. Différentes activités de « corps & mouvements » sont menées (gymnastique, rythmique, école à la forêt...). Un équipement spécifique vous sera demandé.
4. Les élèves sont jeunes. L'enseignement et les attentes sont adaptées.
5. Le lien école-famille est primordial. Chaque enseignant a sa manière de communiquer et de développer ce lien. Chaque partenaire a sa part de responsabilité dans la qualité de la communication. L'enfant doit toujours rester au centre.
6. Différentes mesures d'aide sont envisageables dès l'entrée à l'école :
 - a. Services auxiliaires scolaires : psychologie, psychomotricité, logopédie
 - b. Soutien français pour les élèves dont ce n'est pas la langue maternelle
 - c. Mesures d'aide éducatives ou pédagogiques
7. La Direction d'école accompagne et soutient les enseignants dans leur fonction. Elle est aussi un partenaire pour les parents.
8. Les parents de 1H auront l'occasion de participer à une réunion de parents organisée par les enseignantes dans le courant de l'automne. Un entretien obligatoire est prévu par année scolaire.

Préparer cette nouvelle étape avec quelques pistes
(conseillères pédagogiques du canton de Fribourg)

Aide-mémoire pour les parents

- ◆ Établir des heures fixes pour le lever, le coucher et les repas
- ◆ favoriser 10 à 11 heures de sommeil par nuit et remplacer les siestes pas des moments de détente
- ◆ établir une routine du matin afin de préparer le départ pour l'école
- ◆ aller régulièrement jouer dehors
- ◆ limiter le temps devant les écrans (TV, tablettes, jeux vidéo ...)
- ◆ favoriser des activités où il jouera un rôle actif
- ◆ favoriser les essais- erreurs ; laisser l'enfant essayer, pratiquer, avant de l'aider, il en sera tellement fier
- ◆ lui confier des responsabilités
- ◆ ne pas hésiter à consulter le pédiatre ou un spécialiste en cas de doutes ou constats de besoins particuliers.

Un enfant
garde toujours
dans sa mémoire,
les adultes qui ont pris
le temps de jouer avec lui !



Comment préparer son enfant ?

Quelques idées...



Langage

- Utiliser des mots précis
- lire ou raconter régulièrement des histoires
- enrichir son vocabulaire de mots nouveaux
- l'encourager à parler, à raconter, à faire des phrases
- prendre le temps de l'écouter
- le questionner pour améliorer la compréhension



Autonomie

Peu à peu, l'enfant s'exercera à

- S'habiller seul, mettre sa veste et fermer la fermeture éclair ...
- mettre ses souliers ou ses bottes sans aide
- manger avec des services et rester à table
- aller seul aux toilettes, s'essuyer sans aide, se rhabiller, se laver les mains
- jouer seul de courtes périodes
- vous aider dans certaines tâches de la vie quotidienne
- assumer de petites responsabilités
- le guider, mais ne pas faire pour lui



Motricité

- Fréquenter les places de jeux, jouer en forêt
- pratiquer des activités sportives au fil des saisons
- utiliser des ciseaux, des crayons et manipuler de petits objets pour bricoler
- proposer des jeux de manipulation et de construction
- jouer pour apprendre à lancer, recevoir, attraper, sauter ...



Exploration

- lui proposer des sorties, des visites
- favoriser des expériences sensorielles : promenades dans la nature (forêt, rivière, montagne, jardin ...) où il pourra écouter, voir, sentir, toucher, goûter
- l'accompagner pour qu'il connaisse son quartier
- lui montrer le trajet de l'école et le faire souvent avec lui



Attitude et affirmation de soi

- L'encourager à faire des efforts et à persévérer même si c'est difficile
- l'amener à terminer ce qu'il a entrepris et à ranger ce qu'il a utilisé
- l'amener à comprendre et à exprimer ses émotions
- lui apprendre à gérer sa frustration et sa colère
- accepter de recevoir un « non » et à respecter l'autorité de l'adulte
- être capable d'attendre son tour



Socialisation

- L'inciter à jouer avec d'autres enfants et à partager ses jeux
- lui expliquer comment demander plutôt que de prendre les choses des autres
- développer sa patience lorsqu'il n'obtient pas tout de suite ce qu'il désire
- tenir compte et respecter les choix, les avis des copains
- respecter les adultes
- utiliser des expressions polies et sociales : s'il vous plaît, merci, bonjour, au revoir ...

... poser les premiers jalons d'un partenariat constructif parents – enseignant-e-s

De février à mars :

- Prendre connaissance des courriers reçus, compléter, fournir les informations
- Si besoin, prendre contact avec la direction d'école pour de plus amples précisions

De mai à août :

- Prendre connaissance avec votre enfant des informations concernant sa classe
- Visiter la future classe de l'élève en répondant à l'invitation des enseignantes (si la situation sanitaire le permet)
- Informer la direction d'école ou l'enseignante si son enfant a des besoins spécifiques pour son entrée en 1^H

Avant la rentrée :

- Prendre connaissance du matériel et des aspects organisationnels liés à la rentrée (courrier des enseignantes, dates des vacances et bulletin d'information reçu)
- Communiquer les aspects spécifiques liés à votre enfant

Durant la première année :

- Participer à l'entretien annuel proposé par l'enseignante / les enseignantes
- Demander en tout temps un entretien si nécessaire



Nous nous réjouissons de vous rencontrer !